



Le 05/11/2021

## **CITE DE LA MUSIQUE – PHILHARMONIE DE PARIS DIRECTION DES RELATIONS AVEC LE PUBLIC**

### **Service civique**

#### **« Appui au développement de l'accueil des publics en situation d'exclusion ou de vulnérabilité sociale ou économique »**

**Mission de 8 mois, à raison de 35 heures hebdomadaires, à partir de décembre 2021 / janvier 2022.**

Etablissement public national situé dans le Parc de la Villette, la Cité de la musique -Philharmonie de Paris est un grand complexe dédié à la diffusion, à l'éducation et à la transmission musicale qui comprend trois salles de concert, le Musée de la musique, l'Orchestre de Paris, des salles d'exposition temporaire, un ensemble d'espaces éducatifs, une médiathèque ainsi que des salles de répétition et de travail pour les orchestres et les musiciens. L'établissement présente chaque saison environ 500 concerts et trois expositions temporaires. Il accueille quatre orchestres en résidence, organise de très nombreuses activités éducatives et pilote le projet Démonstrations d'orchestres de jeunes sur tout le territoire. Sa mission vise à renouveler et à élargir le public musical en favorisant l'égal accès de tous, adultes, jeunes et familles, aux différentes formes de musique.

Depuis 2004, la Cité de la musique - Philharmonie de Paris œuvre dans le cadre de la mission « Vivre ensemble » pilotée par le ministère de la Culture et de la Communication : une trentaine d'établissements culturels franciliens coopèrent et proposent des actions communes pour aller à la rencontre des publics peu familiers des institutions culturelles et ainsi lutter contre les discriminations dans le domaine de la culture.

La Direction des relations avec le public coordonne les actions destinées au jeune public, publics scolaires mais également aux personnes en situation d'exclusion, de vulnérabilité sociale, peu familière des institutions culturelles ou en situation de handicap. Elle travaille en étroite collaboration avec les acteurs du secteur éducatif ainsi que les associations et structures sociales et l'ensemble des services de la Cité de la musique - Philharmonie de Paris pour imaginer des offres et des parcours adaptés.

Afin d'amener ce projet et les valeurs qu'il véhicule à la rencontre de publics éloignés, la Cité de la musique - Philharmonie de Paris tisse des partenariats avec des associations et des structures sociales, propose des formations et accueille des groupes tout au long de l'année.

#### **DESCRIPTION DE LA MISSION :**

Le/la volontaire participera au suivi et à l'accompagnement sur le terrain de ces actions.

Ces missions sont :

- Traitement des demandes de renseignements des relais du champ social (associations et des structures partenaires)
- Suivi de la réservation des groupes en lien avec le service de billetterie
- Accueil des groupes et promotion de l'offre de la Philharmonie auprès des bénéficiaires
- Préparation des dossiers pédagogiques en lien avec les équipes éducatives
- Prospection auprès des structures socio-éducatives et médico-sociales
- Préparation des forums spécialisés (Forum Vivre Ensemble, Cultures du cœur, RECA...)



- Communication auprès des publics concernés : emailings, mises à jour des sites internet, documents pertinents...
- Bilans des actions menées
- Mission de veille sur les sujets du champ social et de l'accessibilité
- Participation réunions internes relatives au sujet

Pré-requis :

- Avoir entre 18 et 25 ans
- Posséder la nationalité d'un état membre de l'Union Européenne ou justifier d'un séjour régulier en France depuis plus d'un an
- Être motivé(e) pour s'engager dans une mission en faveur de la collectivité

**QUALITES REQUISES POUR LA MISSION :**

- Bonne présentation, personne avenante et souriante
- Qualités relationnelles, contact aisé
- Sens commercial
- Grande curiosité
- Ponctualité
- Capacité d'adaptation
- Esprit d'équipe
- Disponibilité ponctuelle le week end

**MODALITÉS D'ENGAGEMENT :**

L'engagé/e percevra mensuellement :

- Une indemnité de 473,04 € nets versée par l'Agence du Service Civique,
- Majorée de 107,68 € nets pour les jeunes bénéficiaires ou appartenant à un foyer bénéficiaire du revenu de solidarité active (RSA), ou titulaire d'une bourse de l'enseignement supérieur au titre du 5e échelon ou au-delà,
- Une indemnité de 107,58 € nets versée par la Cité de la musique – Philharmonie de Paris.

Cet engagement est cumulable avec un statut étudiant ou salarié. Pour plus d'informations sur l'engagement de service civique : [www.service-civique.gouv.fr](http://www.service-civique.gouv.fr)

Les candidatures sont à adresser directement par mail à [recrutement@cite-musique.fr](mailto:recrutement@cite-musique.fr) ou par courrier à la Direction des Ressources Humaines, 221 avenue Jean Jaurès, 75019 PARIS.